



## Location d une maison individuelle

Par **lily090263**, le **21/07/2010** à **14:36**

Bonjour,

je suis locataire d une petite maison depuis 1988 j ai toujours payé mon loyer. cette maison est très humide et n a pas de double vitrage ( l eau entre par les fenêtres et la porte ) les radiateurs electriques ont 22 ans . le propriétaire n a jamais fait de travaux pour améliorer l habitation .est il dans l obligation de faire ces travaux ?

Par **Marion2**, le **21/07/2010** à **15:32**

Bonour,

Contactez l'ADIL (Association pour la défense des Locataires). C'est gratuit et vous serez aidé dans vos dmarches.

Vote Mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.